



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## I - Identité

- Nom et Prénom du chef d'entreprise :
- Nom de l'entreprise / nom commercial / enseigne :
- Activité exacte de l'entreprise :
- Adresse de l'entreprise et code postal :
- N° SIRET :
- Téléphone :
- Téléphone portable :
- Email :
- Site Internet / blog / réseau social :

## II - Avez-vous un des « labels » suivants ?

Artisan en Or

Charte Qualité (Confiance ou Performance)

## III - Audit Charte qualité

Si vous n'avez pas de « label », acceptez-vous de réaliser un audit gratuit « Charte qualité » et d'être contacté par un conseiller économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France pour réaliser cet audit ?

**Oui**

**Non**

Ces données sont collectées par la CMA Hauts-de-France dans le cadre de l'exécution du présent règlement et ont pour fondement l'exécution contractuelle. Elles sont conservées pour une durée de deux ans à compter de la fin de votre participation à l'opération « Un grain de plaisir ». Conformément à la législation applicable, vous disposez de droits dont vous pouvez prendre connaissance dans la Politique de Confidentialité de la CMA Hauts-de-France. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données par courriel : [dpo.cma-hautsdefrance@dposystem.fr](mailto:dpo.cma-hautsdefrance@dposystem.fr). Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL sur son site : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## IV Situation administrative :

Pour pouvoir participer à « Un Grain de Plaisir », j'atteste :

- Être inscrit au registre des Métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France

**Oui**

**Non**

- D'être à jour des obligations fiscales et sociales :

**Oui**

**Non**

En complétant et en signant ce formulaire, j'accepte les conditions du règlement relatif à la participation à « Un Grain de Plaisir » exposé page suivante.

Fait à ..... Le .....

Signature du candidat :

**Pour tout renseignement pour remplir le dossier, vous pouvez contacter :**

**Sergine VAUBOURGEIX**

**« Un grain de plaisir »**

**Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de France**

**Tél : 03 27 75 10 71 / 09 72 72 72 07**

**Mail : [s.vaubourgeix@cma-hautsdefrance.fr](mailto:s.vaubourgeix@cma-hautsdefrance.fr)**

**ou [ungraindeplaisir@cma-hautsdefrance.fr](mailto:ungraindeplaisir@cma-hautsdefrance.fr)**

**@ Suivez nous sur : [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#)**

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional.





# RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

« Un Grain de Plaisir » est une marque déposée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France (CMA Hauts-de-France).

**Qui peut participer ?** L'accompagnement « Un Grain de Plaisir » est ouvert aux entreprises artisanales de boulangerie/pâtisserie situées sur la région Hauts-de-France respectant les conditions administratives suivantes :

- Être inscrite au Répertoire des Métiers de la CMA des Hauts-de-France
- Respecter le règlement des aides de minimis
- Être en règle avec ses cotisations sociales et fiscales
- Ne pas être visée par des poursuites administratives ou pénales.

La CMA Hauts-de-France se réserve le droit de demander à tout moment les preuves de respect de ces conditions.

Par ailleurs, l'accompagnement « Un Grain de Plaisir » est ouvert uniquement aux entreprises engagées dans une démarche qualité ou souhaitant s'engager dans une démarche qualité. « Un Grain de Plaisir » est donc ouvert aux entreprises artisanales labélisées :

- « Charte Qualité - Niveau confiance/performance, ou « Artisan en Or »
- Si l'entreprise n'est pas labélisée, elle accepte de réaliser gratuitement auprès d'un conseiller économique de la CMA Hauts-de-France un audit « Charte Qualité »

A défaut, si l'entreprise ne remplit pas les critères, elle ne peut participer à « Un grain de Plaisir ». Une fois les critères remplis, l'entreprise artisanale peut entrer dans l'accompagnement « Un grain de Plaisir » dans la limite des places de formation disponibles lors de la journée technique.

**Les engagements :** En s'inscrivant, l'entreprise s'engage à suivre les 3 modules du programme d'accompagnement « Un Grain de Plaisir » :

- Une journée de formation technique pour apprendre les recettes de la gamme « Un grain de Plaisir »,
- 2 modules courts (1 heure) et à distance sous forme de webinaire sur :
  1. La réglementation des allégations nutritionnelles et de santé
  2. L'accompagnement sur la communication et la vente des produits « Un grain de Plaisir »

Les webinaires seront accessibles en replay

Au démarrage de l'accompagnement, le participant signera une convention avec la CMA Hauts-de-France, dans laquelle il s'engage à respecter le règlement d'usage de la marque « Un Grain de Plaisir » portant notamment sur :

1. Le cahier des charges des recettes
2. La charte graphique « Un Grain de Plaisir »
3. La confidentialité des recettes et autres informations diffusées lors des 3 modules.

Une fois les 3 modules d'accompagnement suivis, le participant pourra être reconnu « Un Grain de Plaisir » et développer la gamme à son rythme et selon ses besoins.

Il aura accès via un espace membre sur [ungraindeplaisir.fr](http://ungraindeplaisir.fr) à tous les supports de formation : livret de recettes et tutoriels en vidéo, supports et replay des webinaires, PLV, et vidéo de promotion des produits.

**Le coût :** Une prise en charge à 100% pour l'entreprise est réalisée grâce à l'intervention du soutien financier du Fonds européen de développement régional et de la CMA Hauts-de-France.

\*\*\*